



n° 32  
17 septembre  
2010

---

*Pages 629  
à 634*

**UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

Le recueil des actes administratifs est consultable aux services centraux de l'université (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, 17000 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université ([www.univ-larochelle.fr/-Recueil-des-actes-administratifs-.html](http://www.univ-larochelle.fr/-Recueil-des-actes-administratifs-.html)).

Les délibérations et arrêtés publiés peuvent être consultés dans leur intégralité aux services centraux (Technoforum – secrétariat général – porte 212).

### TABLE DES MATIÈRES

<b>ARRÊTÉS.....</b>	<b>631</b>
Arrêté n° 2010-468 du 10 septembre 2010 portant désignation des représentants de l'administration et des organisations syndicales au comité technique paritaire de l'université de La Rochelle.....	631
Arrêté n° 2010-469 du 10 septembre 2010 portant délégation de signature (Joël Andriantsimbazovina).....	633
Arrêté n° 2010-470 du 10 septembre 2010 relatif à l'annulation de délégation de signature (Hélène Gaudin) .....	634

## ARRÊTÉS

### **Arrêté n° 2010-468 du 10 septembre 2010 portant désignation des représentants de l'administration et des organisations syndicales au comité technique paritaire de l'université de La Rochelle**

#### **LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État,
- Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 951-1-1, L. 952-24 et L. 953-7,
- Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 relatif aux comités techniques paritaires,
- Vu la délibération du conseil d'administration de l'université de La Rochelle du 9 juillet 2008 relative à la composition du comité technique paritaire de l'établissement,
- Vu les résultats de la consultation du personnel de l'université organisée le 4 novembre 2008 en vue de déterminer la représentativité des organisations syndicales appelées à être représentées au comité technique paritaire central de chaque établissement,
- Vu les désignations par les organisations syndicales de leurs représentants au comité technique paritaire,

#### **ARRÊTE**

##### **Article 1**

Siègent au comité technique paritaire de l'université de La Rochelle en qualité de représentants de l'administration :

##### **Membres titulaires :**

Gérard BLANCHARD, président de l'université

Mathias TRANCHANT, vice-président du conseil d'administration

Patrice JOUBERT, directeur de l'IUT

Jean DESMAZES, chargé de mission pour la certification de l'institut de gestion en IAE et pour la structuration de la recherche en gestion

Julien SAMPEDRO, directeur du SUAPSE

Philippe BÉZAGU, directeur général des services

Anne GOUDOT, adjointe au directeur général des services

Olivier RENO, adjoint au directeur général des services

Dominique SALLES, directrice des ressources humaines

Olivier CAUDRON, directeur du service commun de documentation – bibliothèque universitaire

##### **Membres suppléants :**

Charles ILLOUZ, doyen de la FLASH

André GIUDICELLI doyen de la faculté de droit, sciences politique et de gestion

Anne AUBERT, vice-présidente « réussite et insertion professionnelle »

Pierre MIRAMAND, directeur du pôle sciences et technologie

Joëlle BONNEVIN, chargée de mission « accompagnement social, santé des étudiants »

Philippe LE GOC, responsable du service des affaires générales et juridiques

Stéphane AYMARD, directeur de la direction recherche, écoles doctorales, Europe

Caroline DELACROIX, responsable du service de la formation, de la scolarité et de la vie étudiante

Christian KASZEWSKI, adjoint à la directrice des ressources humaines

Marie-Grâce TEIXEIRA, responsable administrative et financière, pôle sciences et technologie

**Article 2**

Siègent au comité technique paritaire de l'université de La Rochelle en qualité de représentants des organisations syndicales :

**Membres titulaires :***FO*

Armelle COMBAUD, adjoint technique - pôle sciences et technologie

Noëlle DONDIN, technicien - CRI

Valérie HUET, technicien – pôle sciences et technologie

*FSU*

Claude BRAUD, professeur agrégé - CIEL

Isabelle GOUBET, maître de conférences - pôle sciences et technologie

Alfred KNAPP, maître de conférences - pôle sciences et technologie

*UNSA*

Éric GUÉRIN, technicien - IUT

Grâce KRASKA, ingénieur d'étude - @CTICE

Aynur KILIG, adjoint technique - IUT

Brigitte ALBERT, contractuelle - service centraux

**Membres suppléants :***FO*

Brigitte MIRAMAND-SANTIN, attachée principale d'administration - pôle communication multimedia

Samuel LABORDE, adjoint technique - services centraux

Valérie LORAND, magasinier de bibliothèque - BU

*FSU*

Isabelle LANNELUC, maître de conférences - pôle sciences et technologie

Isabelle MAQUE, maître de conférences - faculté de droit, sciences politique et de gestion

Jean-Marie PIOT, professeur des universités- pôle sciences et technologie

*UNSA*

Valérie BURLET, adjoint administratif - IUT

Nathalie DOUADY, technicien - FLASH

Françoise HOULBERT, adjoint technique - IUT

Meriem ZAHZAH, adjoint technique - FLASH

**Article 3**

Le présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université, entre en vigueur le 4 octobre 2010. Il abroge à cette date l'arrêté n° 2010-211 du 5 mai 2010.

Fait à La Rochelle, le 10 septembre 2010.

Le président  
Gérard Blanchard

**Arrêté n° 2010-469 du 10 septembre 2010 portant délégation  
de signature (Joël Andriantsimbazovina)**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

VU le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2,  
VU le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies,  
VU les statuts de l'université,

**ARRÊTE**

**Article 1 : DELEGATION DE SIGNATURE**

Le Président de l'Université de la Rochelle donne délégation de signature financière à :

**Joël ANDRIANTSIMBAZOVINA**, Directeur du Laboratoire d'analyses de l'Action Publique et de l'Europe - LASAPE

Cette délégation de signature est accordée :

- Sur l'Unité budgétaire 920 ACTIVITES RECHERCHES  
pour le centre de responsabilité 920 LASAPE

dans les conditions définies aux articles suivants du présent arrêté.

**Article 2 : FONCTIONNEMENT HORS MISSION**

La présente délégation de signature concerne :

- ▶ les engagements et les bons de commande (hors personnel) **d'un montant inférieur à 4 000 € HT**.  
Au-delà de ce seuil, les bons de commande sont visés par le délégataire et signés par le Président de l'Université.
- ▶ L'engagement des dépenses de personnel quel que soit le montant
- ▶ La certification du service fait
- ▶ La facturation de prestations internes ou externes

**Article 3 : EQUIPEMENT**

Les bons de commande en équipement quel que soit leur montant sont signés par le Président de l'Université après visa du responsable du centre de responsabilité.

**Article 4 : MISSIONS**

**a)-Missions sur le territoire français métropolitain**

La présente délégation porte sur

- ▶ les ordres de missions **avec** ou **sans** remboursement
- ▶ les autorisations d'invitation des personnes extérieures
- ▶ les états de frais de déplacements
- ▶ toutes attestations nécessaires dans le cadre des déplacements

**b)-Missions hors territoire français métropolitain**

Les ordres de missions avec ou sans remboursement sont signés par le Président de l'Université après visa du responsable de centre de responsabilité, dans un délai de 3 semaines avant la date de départ du missionnaire.

**Article 5 :**

Le présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université, prend effet à compter du 17 septembre 2010. Le Directeur Général des services est chargé de son exécution.

Fait à La Rochelle, le 10 septembre 2010.

Le Président,  
Gérard BLANCHARD

---

**Arrêté n° 2010-470 du 10 septembre 2010 relatif à  
l'annulation de délégation de signature (Hélène Gaudin)****LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

VU le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2,  
VU le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies,  
VU les statuts de l'université,

**ARRÊTE****Article 1 : Annulation de délégation de signature**

La délégation de signature accordée par arrêté du 09 septembre 2009 N° 2009-593 à :

**Hélène GAUDIN**, Directrice du Laboratoire d'Analyses de l'action Publique et de l'Europe (LASAPE) est retirée ; le délégataire ayant cessé ses fonctions le 01 septembre 2010.

**Article 2 :**

Le présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université, prend effet à compter du 17 septembre 2010. Le Directeur Général des Services est chargé de son exécution.

Fait à La Rochelle, le 10 septembre 2010.

Le Président  
Gérard BLANCHARD